

Des pistes pour une gestion durable des terres

La Convention des Nations unies de lutte contre la désertification (CCD)

2008

Adoptée en 1994 en application du chapitre 12 de l'Agenda 21 de Rio, en vigueur dans 191 pays (2005), la CCD vise à garantir un engagement à long terme des pays par un document juridique, faiblement contraignant.

Sommaire de cet article

- [La Convention internationale contre la désertification](#)
- [L'action des ONG](#)

La Convention internationale contre la désertification

Incluant les aspects environnementaux, sociaux et économiques, la CCD comporte un texte principal et cinq annexes de mise en oeuvre régionale pour l'Afrique, zone prioritaire, l'Amérique Latine et les Caraïbes, l'Asie, et la Méditerranée septentrionale. Sa mise en application repose sur les Programmes d'actions nationaux (PAN), sous-régionaux et régionaux. La Conférence des Parties (COP) est l'organe de décision de la CLD. Elle est composée des gouvernements et organisations d'intégration économique régionales qui ont ratifié la CLD et elle est chargée de promouvoir la mise en oeuvre effective de la CLD.

Renforcer les mécanismes institutionnels et augmenter l'aide.

La lutte contre la désertification est un domaine délaissé par l'Aide publique au développement. Il faudrait investir 2,4 milliards de dollars par an alors même que, selon l'ONU, la désertification a un coût estimé à 42 milliards de dollars.

Sensibiliser le public et les décideurs politiques.

Le concept de désertification est souvent réduit à l'extension des déserts au Sud. Or le processus est bien plus large et touche en particulier l'Europe du Sud (1/5 du territoire espagnol risque de se transformer en désert, l'Italie est également touchée), centrale et orientale et les Etats unis, dont 30% du territoire est déjà affecté par la désertification.

Mettre en œuvre des techniques agrobiologiques et diversifier les cultures.

La monoculture accélère les processus de désertification.

Réhabiliter les écosystèmes.

Développer les mesures correctives adaptées à chaque contexte particulier.

Notamment : combattre les effets du vent en construisant des barrières et en stabilisant les dunes de sable avec des plantes locales, notamment fourragères ; reboiser : les arbres contribuent à fixer les sols, agissent comme coupe-vents, renforcent la fertilité des sols et les aident à absorber l'eau en cas de fortes précipitations.

Intégrer le contexte social et culturel, les savoirs locaux et la participation.

La convention prévoit ainsi l'implication des populations locales, particulièrement des femmes et des

jeunes.

L'action des ONG

A l'occasion de la 8ème Conférence des pays partis de la Convention des Nations unies de Lutte contre la désertification à Madrid en septembre 2007, l'Enid (réseau européen sur la désertification) lance une campagne de sensibilisation envers les décideurs basée cinq propositions prioritaires pour renverser le processus de dégradation des terres.

- [Télécharger les propositions des ONG à la conférence de Madrid \(8 pages\)](#)

Créé en 2001, le [GTD \(Groupe de Travail Désertification\)](#) est une plate forme d'acteurs français mobilisés dans le domaine de la lutte contre la désertification. Ce réseau est animé par le [CARI](#)